

Conakry, le 31 mars 2022

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET No.....138.....2022

(SERVICES D'UN CABINET)

NOM DU BENEFICIAIRE : LA POSTE GUINEENNE SA

SECTEUR : FINANCIER7

Le Gouvernement de la République de Guinée a décidé de la création d'une Société publique anonyme à participation de l'Etat avec, Conseil d'Administration, dotée de la personnalité juridique, de l'autonomie financière et de gestion ; Dénommée la Poste Guinéenne en abrégé « PG.SA ».

La décision de création de ladite Société ainsi que la fixation des statuts déterminant son fonctionnement, son organisation et ses attributions ont été actées par le décret D/2021/219/PRG/SGG.

La Poste Guinéenne SA (PG.SA) qui couvre l'ensemble du territoire national guinéen, remplace ainsi l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé Office de la Poste Guinéenne qui opérait jusque-là sur le territoire guinéen.

La PG. SA, bénéficie des prérogatives de puissance publique, reconnues aux sociétés d'Etat à patrimoine immobilier.

Parmi ses objectifs de développement Institutionnel, opérationnel et commercial, la Poste Guinéenne SA (PG.SA) a comme objectif, la création d'une Institution de microfinance (IMF).

Ainsi, la Poste Guinéenne SA (PG.SA), décide de confier la mission de création de ladite Institution de microfinance (IMF) à un cabinet légalement installé en République de Guinée et disposant d'une équipe composée d'experts expérimentés et techniquement qualifiés en microfinance.

L'institution de microfinance (IMF) à créer devra opérer sous la forme d'une Société anonyme avec Conseil d'Administration, dotée de la personnalité juridique, de l'autonomie financière et de gestion. Elle devra, par ailleurs, participer de façon significative à la réponse aux besoins du marché national de la microfinance.

L'IMF à créer devra pouvoir offrir, de manière compétitive, des services financiers inclusifs et de proximité sur le territoire national de la République de Guinée. Elle devra aussi fonctionner, d'une part, en obéissant aux principes de soutenabilité opérationnelle et financière d'une Institution financière qui se veut pérenne, et d'autre part, évoluer en prenant en considération le respect de l'esprit et des règles de la finance sociale.

Enfin, l'IMF qui sera mise en place doit être agréer et fonctionner suivant les lois et règlements en vigueur en République de Guinée.

La Poste Guinéenne SA (PG.SA) invite les cabinets éligibles et intéressés à réaliser la présente mission, à manifester leur intérêt en vue de fournir les services nécessaires à l'atteinte des objectifs, ci-dessus, énumérés.

Ces cabinets doivent soumettre undossier de manifestation d'intérêt ou dossier de candidature, comportant une offre technique et une offre financière, qui tienne compte des dispositions des termes de références de la présente mission.



PROFIL ET QUALIFICATIONS DU CABINET SOUMISSIONNAIRE

La mission de conduite de la mise en œuvre du processus de création de l'Institution de microfinance (IMF) de la Poste Guinéenne SA (PG.SA.), sera réalisée par un Cabinet légalement constitué et présentant, pour la présente mission, une équipe de personnes disposant des expériences avérées en microfinance.

La responsabilité de la mission relèvera obligatoirement d'un chef de mission qui devra être expert en microfinance de niveau Bac+4/5, ayant plus de dix (10) ans d'expérience dans la pratique des activités de microfinance.

Ce chef de mission devra être assisté d'un ou plusieurs consultants ayant des expériences avérées en microfinance.

Le cabinet pourrait aussi intégrer dans l'équipe de la mission des personnes ayant des qualifications dans d'autres disciplines nécessaires à la réussite de la présente mission. Lesdites disciplines peuvent être relatives à la comptabilité, à la gestion Financière, à l'informatique, au Droit,...etc.

L'expérience demandée pour le chef de mission ainsi que les expériences des consultants assistants devront être prouvées par des documents authentiques.

La connaissance de l'écosystème guinéen de la microfinance est une nécessité.

La maîtrise par les membres de l'équipe de la culture et des langues locales guinéennes constitue un atout.

RETRAIT DES TERMES DE REFERENCES (TDR) :

Les TDR de la présente mission constituant le dossier d'appel d'offres (DAO) en français, peuvent être achetés par tout cabinet intéressé à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable d'une somme de trois millions de francs guinéens (GNF 3000000).

Adresse physique : siège de de la Poste Guinéenne SA, sis au quartier Almamy, Commune de Kaloum, Conakry, République de Guinée,

Courriel : dg@laposteguineenne.com.gn

Le paiement sera fait par versement en espèce sur le compte bancaire de la Poste Guinéenne SA :

Nom de la Banque : Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)

No compte bancaire: 001 190 2011000226 31

4

Les Termes de Référence seront remis directement par le secrétariat de la Poste Guinéenne SA. (PG. SA) ou pourra être adressé au cabinet acheteur par courrier électronique.

DATE LIMITE DE RETRAIT DES Termes de Référence :

La Date limite du dépôt des offres est fixée au vendredi 29 avril 2022 à 11h00 au plus tard et l'ouverture des offres le même jour à 11h30.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES :

Les cabinets intéressés, peuvent avoir des informations additionnelles aux adresses mentionnées ci-dessous aux heures d'ouverture des bureaux de la Poste Guinéenne SA du lundi au jeudi de 09 heures à 16 heures GMT et vendredi de 09 heures à 13 heures GMT.

Téléphones : +224628095455/ +224620791825

Courriels : dg@laposteguineenne.com.gn

Siège de la Poste Guinéenne SA, sis au quartier Almamya, Commune de Kaloum, Conakry, République de Guinée,

DELAI ET LIEUX DE TRANSMISSION DES OFFRES :

Les dossiers de manifestation d'intérêt ou dossier de candidature, comportant les offres complètes rédigées en langue française, seront déposés sous-pli fermé au Siège de la Poste Guinéenne SA (PG. SA.) – Conakry, Commune de Kaloum, Quartier Almamya, au plus tard Le vendredi 29 avril 2022 à 11h00 et l'ouverture des offres le même jour à 11h30.

Le Directeur Général

Mohamed Sita CISSE

